

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
- absents : 0

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 10 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2020

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, G. COLIN, S. LECORDIER, N. MAULAVE, T. JOSSOMME, O. AMEEDÉ, K. GOBÉ, G. DAVY, L. LEMASLE, S. LE PART, T. LERAY, A. CHEVAL, C. POURREAU, M. FOUREAU

Absents :

Secrétaire de séance : A. CHEVAL

ORDRE DU JOUR

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints

SEANCE

20/09- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 abstentions, approuve la création de 3 postes d'adjoints au maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h30.

